

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
 (Seconde partie)
 (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 8

présenté par
 le Gouvernement

ARTICLE 48

État B**Mission "Administration générale et territoriale de l'État"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale <i>Dont titre 2</i>	0 0	197 086 0
Vie politique, culturelle et associative <i>Dont titre 2</i>	143 038 0	0 0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>Dont titre 2</i>	0 0	299 721 0
TOTAUX	143 038	496 807
SOLDE	-353 769	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale <i>Dont titre 2</i>	0 0	192 166 0
Vie politique, culturelle et associative <i>Dont titre 2</i>	135 739 0	0 0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>Dont titre 2</i>	0 0	249 256 0
TOTAUX	135 739	441 422
SOLDE	-305 683	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 282 500 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

215 500 € sur le programme « Vie politique, culturelle et associative », action 04 « Cultes », titre 6, catégorie 64 ;

67 000 € sur le programme « Vie politique, culturelle et associative », action 05 « Vie associative et soutien », titre 6, catégorie 64.

2) une minoration des crédits de 636 269 € en autorisations d'engagement et 588 183 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 197 086 € en autorisations d'engagement et – 192 166 € en crédits de paiement sur le programme « Administration territoriale » ;

- 139 462 € en autorisations d'engagement et – 146 761 € en crédits de paiement sur le programme « Vie politique, culturelle et associative » ;

- 299 721 € en autorisations d'engagement et – 249 256 € en crédits de paiement sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».